



## Saisie mobilière, pour cause de caution solidaire.

Par **Alavoine**, le **29/05/2008** à **12:27**

J'ai signé une caution solidaire, pour la construction d'une maison a usage de gardiennage et commercial que nous avons créés sous le régime de la communauté. Liquidation judiciaire pour mon ex mari, je reste débiteur du prêt, malgré la non présentation de la créance de la banque, après négociations et prouvé ma bonne foi, j'envoie selon mes ressources un chèque d'un montant égal. Dernièrement un courrier du huissier de justice m'ordonne d'effectuer versement conséquent de toute urgence, et le créancier s'impatiente et demande une vente mobilière entre autres procédures.

Peut on venir me saisir le mobilier, en effectuant régulièrement un règlement ?

Je suis à la retraite, j'ai eu une grave maladie, et récemment reconnu en cardiaque.

Mon intention est de déposer un dossier de sur endettement.

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **16:47**

bonjour,

Quelle était le statut de l'affaire commerciale (EURL, entreprise individuelle ... Quelle était votre responsabilité au sein de cette affaire ?

cordialement,